

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2020

En l'an deux mille vingt, le 12 octobre, le conseil municipal, légalement convoqué, le 07 octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à 20H30 sous la présidence de Madame LANES-FOURNIE Bénédicte, maire de DOUELLE

Présents : Bénédicte Lanes-Fournié, Jean Treil, Monique Lacaze, Nicolas Grand, Sébastien Mazelié, Jean-Luc Raimondo, Yann Clément, Alizée Furon, Agnès Mauboussin, Myriam Delsahut, Jean-Luc Varlet, Isabelle Bessieres

Excusés : Laurent BONNAVE (procuration à Nicolas GRAND), Patrick BELIVENT (procuration à Jean-Luc Raimondo), Annie DAUTRIAT (procuration à Monique Lacaze)

Le secrétariat est assuré par Mme MAUBOUSSIN

La séance débute par l'appel des membres du Conseil Municipal

Nicolas GRAND procède à l'appel des élus. Trois personnes sont excusées.

1) Subventions de fonctionnement aux associations

Des subventions peuvent être attribuées aux associations qui ont au moins un an d'existence et dont l'activité se déroule sur le territoire de la commune. Le dossier de demande doit être déposé en février pour une subvention au titre de l'année en cours.

Le dossier comporte :

- les statuts
- la liste des membres du bureau
- le budget prévisionnel
- le budget réalisé
- les effectifs
- les projets
- le prix de la cotisation

Les associations peuvent également bénéficier du prêt de locaux pour stocker leur matériel, du prêt de petites fournitures ou matériels pour la réalisation de leurs activités.

Montants attribués pour 2020 :

Voir tableau ci-dessous

Subventions Associations sportives		2020
	APPMA Mercuès	100.00
	Diane Douellaise	220.00
	Douelle Tennis Club	190.00
	PSV D'Olt	900.00
	Vignes et Châteaux	200.00
	Aviron Douellais	100.00
	vol libre Cadurcien	280.00
	Sous total	1 990.00

Subventions Associations culturelles			
	Art'Douelle	110.00	
	Vivre au village	550.00	
	Bibliothèque	500.00	
	Chorale	240.00	
	Club Arc En Ciel	300.00	
	Comité animation	700.00	
	<i>Comité animation fête 15/08 sécu civile</i>		
	La Voix des toits	100.00	
	Amis du patrimoine	100.00	
	Amis patrimoine subv achat matériel ancien à Mr Founié		1 000.00 €
	Les Lutins	160.00	
	Sous total	3 760.00	

Subventions Associations sociales			
	Amicale pompiers	130.00	
	APE	300.00	
	APE subvention exceptionnelle (ski,1er mai,danse africaine)		3 465.85 €
	Ecole du Chat	100.00	
	FNACA	60.00	
6574 2	Sous total	4 055.85	

TOTAL AFFECTE	9 805.85
----------------------	-----------------

La subvention accordée les années précédentes au Musée de la Résistance à Cahors, n'est pas reconduite, la gestion du Musée devant être dorénavant assurée par la CA du Grand Cahors.

Ces subventions sont jusqu'à présent forfaitaires. Il pourrait être étudié pour les années à venir, la mise en place de critères dans l'objectif d'attributions plus justes et incitatives pour le déploiement de nouvelles activités et animations.

Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est attribuée à l'association des Amis du patrimoine rural de Douelle, pour l'acquisition de matériel ancien appartenant à Mr FOURNIE Claude, décédé. Il sera stipulé dans une convention à venir l'interdiction pour l'association de revendre ce matériel. Celui-ci sera stocké dans la maison de Mme BRUYERE.

Mme Bénédicte LANES-FOURNIE est sortie de la salle et n'a participé ni au débat ni au vote.

Une subvention exceptionnelle de 3 465.85€ est attribuée à l'association des parents d'élèves de l'école de Douelle. Elle comprend :

- 2 905.85 € pour la sortie ski
- 280 € : aide exceptionnelle manifestation du 1^{er} mai
- 280 € : participation à l'initiation à la danse africaine

2) Demande DETR « Aide aux collectivités gérant des établissements scolaires dans le cadre du protocole sanitaire pour faire face au Covid-19 »

Lors de la mise en place du « protocole sanitaire des écoles » en mai 2020 le manque de vestiaires et de sanitaires propres aux agents et enseignants de l'école est apparu comme un réel handicap dans l'application de ce protocole sanitaire (vestiaires et sanitaires communs aux élèves)

Actuellement des travaux de réhabilitation de l'école de Douelle sont en cours, sans que soit prévus des sanitaires et vestiaires pour le personnel.

Il est donc proposé :

- de rajouter à ces travaux de réhabilitation la création de vestiaires et sanitaires pour le personnel et de faire réaliser ces travaux par les entreprises en place sous forme de marchés complémentaires (travaux < 20 000€)
- de solliciter la DETR pour l'aide aux collectivités gérant des établissements scolaires dans le cadre du protocole sanitaire pour faire face au Covid-19.

Plan de financement proposé :

Coût des travaux :	19 855.50 € HT
DETR 80% :	15 884 €
Autofinancement :	3 971 €

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été traités Mme le maire donne la parole pour les questions diverses.

Un exercice dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS) sera activé mardi 13 octobre en soirée.

Bénédicte LANES-FOURNIE présente le PCS, les risques répertoriés sur la commune, comment se déroule l'activation.

Le rôle de chacun est attribué, les recommandations pratiques sont données.